

Article 1 : Epreuves

L'OTTHB organisé par Trail & Macadam, section Hors Stade de l'USO Athlétisme Haut Bugey, comprend trois épreuves :

- **La Grande Vapeur**, Trail de 26 km avec 1100 m de dénivelé positif, départ à 9h00.
- **Les Peigneux**, Trail de 12 km avec 400 m de dénivelé positif, départ à 10h15.
- **La Sarsouillette**, manifestation de découverte du Trail de 6 km, sans classement et sans chronométrage à allure libre (marche ou course), départ 10h20. *La sarsouillette n'est pas une compétition réglementation FFA.*

Le Village Trail OTTHB est situé au parc René Nicod à Oyonnax (retrait de dossard, départs, arrivées)

Article 2 : Organisateur

USO Athlétisme Haut Bugey
Trail & Macadam
Cours de Verdun
01100 OYONNAX
Mail : otthb.info@gmail.com
www.otthb.fr

Article 3 : Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités.

La participation à la manifestation est conditionnée à :

3-1 Catégorie d'âge

- La Grande Vapeur : être né en 1999 et avant (à partir de la catégorie "Espoir")
- Les Peigneux : être né en 2001 et avant (à partir de la catégorie "Junior")
- La Sarsouillette, sans classement, sans chronométrage, à allure libre (marche ou course) :
 - être né en 2003 et avant (à partir de la catégorie "Cadet"). Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
 - être né entre 2004 et 2009 (de la catégorie "Poussin" à "Minime") et être accompagné d'un adulte responsable désigné à l'inscription (Nom Prénom N° tel portable). Autorisation parentale obligatoire.

Attention pour les inscriptions de mineurs :

de 16 à 18 ans : autorisation parentale obligatoire,

moins de 16 ans : autorisation parentale et accompagnement obligatoire d'un adulte responsable de l'enfant pendant l'épreuve.

3-2 Certificat médical

Pour être validée par l'organisateur, toute inscription devra être obligatoirement accompagnée de :

- Licence FFA **Athlé Compétition, Entreprise, Running** en cours de validité le jour de la manifestation, ou,
- **"Pass' J'aime Courir"** valide et complété par le médecin, ou,

- Licence **fédération agréée**, avec non contre-indication à la pratique **du sport en compétition**, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (FSGT, FSASPTT, UFOLEP, ...), ou,
- Certificat médical de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition. Même certificat pour les participants étrangers même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF. Les certificats médicaux en langue étrangère doivent être traduits en français.

Les documents ne seront pas restitués.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

Aucune décharge ne sera acceptée.

Pour la Sarsouillette, le certificat médical n'est pas obligatoire mais vivement conseillé.

3-3 Modalités d'inscription

Via le site internet « www.otthb.fr », rubrique « INSCRIPTIONS » jusqu'au 25/09/2019 minuit.

600 dossards seulement pour les 3 courses !!

Les tarifs :

	Du 01/03/19 au 30/04/19 *	Du 01/05/19 au 15/09/19 *	Du 16/09/19 au 25/09/19 *	Sur place <i>Sous réserve de dossard disponible</i>
	Cadeau coureur			
La Grande Vapeur 26km	20 €	22 €	24 €	27 €
Les Peigneux 12km	10 €	12 €	14 €	17 €

	Du 01/03/19 au 25/09/19 *	Sur place <i>Sous réserve de dossard disponible</i>
	Photo offerte aux 60 premiers inscrits	
La Sarsouillette 6km	6 €	7 €

* Inscription internet www.otthb.fr

Pour les inscriptions sur place, clôture des inscriptions 1 h avant le départ.

Les droits d'inscription prennent en charge pour chaque coureur :

- la participation à la course.
- l'assistance médicale réglementaire.
- les ravitaillements sur le parcours (sauf Sarsouillette) et à l'arrivée.
- Le chronométrage (sauf Sarsouillette).
- le reversement de 1€ à l'association EWAN UP. Don pour l'acquisition d'un fauteuil très spécialisé à l'état de santé d'un enfant de 11 ans atteint de myopathie de Duchenne.
- la soupe du trailer.

Un cadeau souvenir sera offert pour tous les coureurs inscrits par internet sur la Grande Vapeur et les Peigneux.

Une photo offerte aux 60 premiers inscrits sur la Sarsouillette

3-4 Dossards

A partir de 7h00 le jour de la course au Village Trail OTTHB (parc René NICOD, Oyonnax).

Les dossards fournis par l'organisation doivent être fixés sur la poitrine ou le ventre et être entièrement lisibles tout au long de l'épreuve.

3-5 Matériel de sécurité

Obligatoire pour la Grande Vapeur, conseillé pour les Peigneux :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie,
- Un système d'hydratation de 0.5 l minimum, ceinture porte-bidon ou camelbak,
- Un coupe-vent/vêtement de pluie selon les conditions météorologiques.

Pour la Sarsouillette, prévoir une tenue adaptée à la pratique sportive.

Vivement conseillé :

- Un téléphone portable pour avertir les secours en cas de problème

L'utilisation des bâtons est autorisée uniquement sur « la Grande Vapeur »

Les casques audio sont vivement déconseillés pour des raisons de sécurité et afin de profiter pleinement de l'esprit convivial de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème survenu aux coureurs ne possédant pas le matériel obligatoire.

3-6 Désistement

En cas de désistement, le remboursement des frais d'inscription (moins 4€ de frais de dossier) pourra être demandé par mail jusqu'à la veille de l'épreuve (otthb.info@gmail.com). Le comité d'organisation après examen des motifs donnera suite, ou non, à la demande.

3-7 Engagement

En souscrivant son engagement dans la course, chaque concurrent déclare accepter sans réserve le présent règlement.

Article 4 : Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Assurances

Une assurance responsabilité civile est souscrite pour cette épreuve.

Il est vivement conseillé aux athlètes non licenciés FFA de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 6 : Règles sportives

6-1 Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

6-2 Limites horaires et abandons

La Grande Vapeur : à 10h30 au ravitaillement du Lac Genin (km 8)
à 12h00 au ravitaillement du Mont de la Chaux (km 15)

Tout concurrent hors délai est considéré comme hors course et sera invité à s'arrêter, rendre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation. Il sera ramené au Village Trail OTTHB par l'organisation.

En cas d'abandon, le concurrent devra obligatoirement rejoindre le ravitaillement le plus proche pour prévenir l'organisateur, remettre son dossard et la puce de chronométrage. Il sera ramené au Village Trail OTTHB par l'organisation.

Des pointages seront effectués sur le parcours, toute irrégularité sera éliminatoire.

6-3 Lutte contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité et d'éthique sportive, tout particulièrement celles relatives à la lutte contre le dopage.

Article 7 : Classement et récompenses

Des classements seront établis pour les trails « la Grande Vapeur » et « les Peigneux »

- Scratch : récompenses aux 3 premiers Hommes et Femmes
- Catégorie : récompense aux 3 premiers de chaque catégorie dans la mesure où la catégorie comporte plus de 3 concurrents et sans cumul possible.

Pour la remise des récompenses, les lauréats devront être présents pour les podiums d'arrivée.

Article 8 : Ravitaillements

La course se déroule en semi-autosuffisance, c'est-à-dire être autonome entre deux points de ravitaillement aussi bien sur le plan alimentaire que sur le celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

Les ravitaillements seront au nombre de :

- 3 pour la Grande Vapeur (26km) : km8, km15 et km20
- 1 pour les Peigneux (12km) : km7

Pour tous les parcours, un ravitaillement solide et liquide est également prévu sur la ligne d'arrivée.

Article 9 : Sécurité et soins

9-1 Voies utilisées

Le parcours est entièrement balisé (96 % de sentiers et chemins) par de la rubalise ou fléchage au sol. Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles et se réservent également le droit de modifier le parcours en dernière minute notamment en cas d'intempérie.

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

9-2 Sécurité des concurrents

Elle est assurée par une association de secouristes et un médecin.

9-3 Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours et suivant la situation le signaler à tout membre de l'organisation.

Article 10 : Protection de l'environnement

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement dans tous les espaces naturels traversés.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

Le tracé empruntant des espaces privés, les concurrents sont invités à la plus grande courtoisie envers les riverains et à ne pas s'éloigner du tracé originel.

Article 11 : Droit à l'image - Loi informatique et liberté

En souscrivant son engagement à la course, tout concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Conformément à la loi informatique et liberté du 11 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 12 : Conditions particulières

Les coureurs s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toute modification ou adjonction.

Aucun remboursement total ou partiel de l'inscription ne sera effectué en cas de décision de modification ou d'annulation de la course.